

Décision

Générale

colonial

Décision n° 206 accordant un congé de convalescence d'un mois à M. Faraoni

n° 206

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 février 1949

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro
28 février 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis : Vu le certificat de visite n° 1 du 1er février 1949, émis par le Conseil de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé de convalescence d'un mois, à solde entière, pour en jouir au Harrar (Ethiopie), est accordé à M. Faraoni (Alfrédo), chef datelier à la voirie.

Art. 2

—La présente décision, qui aura effet pour compter de la date de sa parution sera enregistrée et communiquée par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général
R.

CHAMBOREDON